

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc.	Numéro de permis 2009805	Date d'inspection Le 30 janvier 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang		Numéro de téléphone (506) 479-0527	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	13 oct. 2023	30 janv. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite à l'établissement.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2024

Date

original signé par
Jean-Denis Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2024

Date